

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

DÉLIBÉRATION n° 2009-097

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 28

Date de convocation :
09 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le 16 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Hervé POTHIER-DENIS, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, Maud BLANCHARD, Florence LOMBARD, François TOURATIER, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Kamel BOUZERARA qui a donné pouvoir à M Yannik OLLIVIER, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, M GROSSE Gérard à M Joaquin TORRES, Mme Catherine LE BAS à M Maurice RAGOT, M PICHON Yves à M TERRAES Pierre, Angèle ABBATTISTA à Patricia OBEID

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme GULGLIEMO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Christian GROS

Objet : **PATRIMOINE – Plan climat – Charte partenaires**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée le plan climat local de l'agglomération grenobloise piloté par La Métro.

Il rappelle les objectifs intermédiaires du plan climat local pour la période 2009-2014.

1 - Diminuer d'au moins 14% les émissions de CO2 d'ici 2014

2 - Agir en faveur de l'adaptation au changement climatique ;

par le confort thermique du bâti et des espaces urbains en agissant sur :

- l'augmentation de la part de la surface urbaine recouverte par la végétation (espaces publics, bâtis, espaces privés).
- le renforcement de la présence de l'eau
- la limitation de la minéralisation des sols
- la limitation des surfaces minérales sombres.

Les signataires de cette charte s'engagent à :

- Prendre en compte le critère GES dans l'ensemble des décisions qu'ils sont amenés à prendre.
- Se fixer un objectif chiffré de réduction de CO2
- Considérer la sobriété énergétique comme priorité de stratégie énergétique
- Intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique

- Promouvoir le plan climat local en communiquant en interne et en externe.

La commune de Saint martin le Vinoux adhère à cet engagement responsable.

Dès à présent, la commune s'emploie à mettre en œuvre une approche environnementale dans la construction des nouveaux bâtiments ainsi qu'une réflexion sur les énergies renouvelables.

Dans les nouveaux programmes, la commune veille et demande aux maîtres d'œuvre, que les matériaux choisis répondent aux nouvelles exigences environnementales. Elle associe à ces projets l'ALE pour une expertise et des conseils, sur les moyens énergétiques développés dans les constructions.

Sur l'aspect paysager, les projets municipaux répondent également autant que faire se peut à la végétalisation des espaces fonciers disponibles sur les parcelles des projets.

Cependant, la liste des actions et des 7 étapes à mettre en œuvre pour répondre aux engagements de la charte sont particulièrement demandeurs en expertise et moyens humains par rapport à la taille de notre commune.

La commune demande que l'aide de la Métro aille au delà de la simple prestation intellectuelle de pilotage.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE le maire à signer la charte partenaire du Plan Climat

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 17 novembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER